



## **CAPA de révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle.**

**13 mars 2025**

### **Déclaration liminaire FSU**

Madame la Rectrice, Mesdames, Messieurs les membres de la commission administrative paritaire académique.

La déclaration de politique générale du Premier ministre François Bayrou du mardi 14 janvier s'inscrit dans la parfaite continuité des politiques menées depuis 2017, essentiellement dans l'intérêt des plus riches, sans inflexion majeure pour les intérêts du monde du travail. Il n'y a donc en réalité dans ce discours rien qui puisse sortir le pays des crises sociales, démocratiques, politiques et environnementales qui le secouent depuis quelques années, et qui font le lit d'une extrême droite raciste et réactionnaire. Aucune réponse aux urgences sur lesquelles le gouvernement est pourtant attendu dans l'immédiat en matière de services publics et de Fonction publique. Quant à l'inflexion du discours présidentiel sur la nécessité d'engager la France dans une « économie de guerre » prenant le pas de fait sur d'autres dépenses nécessaires pour un progrès social ; ce ne peut être qu'inquiétant pour le budget de l'Education nationale.

D'autre part, la FSU ne se satisfait pas d'un effet d'annonce sur la « remise en chantier », sous forme d'un « conclave » (!) de la réforme des retraites. Elle s'engagera dans le cadre de l'intersyndicale pour obtenir son abrogation.

« *L'Éducation nationale est à sa place, c'est-à-dire à la première place.* » déclarait François Bayrou ... bien loin de la réalité actuelle : aucune annonce concrète qui améliorerait les conditions de travail et de rémunération des collègues, bien au contraire

...

Ainsi l'annonce du maintien de la « poursuite de la grande réforme de l'enseignement professionnel » qui a de quoi inquiéter quand on sait qu'elle repose sur une devise libérale qui consiste à privilégier l'employabilité des lycéen·nes dans le milieu de l'entreprise.

Que dire du maintien de quasi toutes les mesures du Choc des savoirs rejetées par les personnels qui refusent le tri social qu'elles constituent.

La ministre de l'Education nationale « non spécialiste » qui affirme le 18 janvier devant le Sénat qu'elle souhaitait « *continuer à développer les ouvertures de postes à profil* » en parallèle d'une « *refonte du système de mobilité et d'affectation* » à l'horizon 2026. Nous nous y opposons, seuls un mouvement national et un barème national garantissent une égalité de traitement entre collègues et sont les moyens d'éviter des déserts éducatifs.

Le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice, le non-versement de la GIPA ; depuis le 1er mars, les fonctionnaires vont être soumis·es à un nouveau régime de couverture des congés de maladie ordinaire, en ne touchant que 90% de leur rémunération. Injuste et injustifiable, cette mesure pénalise et stigmatise une fois encore

les agent·es de la Fonction publique.

En un mot, pour ce gouvernement, les personnels sont coupables d'être malades.

L'Éducation nationale traverse une crise de recrutement sans précédent. Le ministère n'est plus capable depuis plusieurs rentrées de mettre un·e professeur·e devant chaque élève. Nos conditions de travail et, sans doute en premier lieu nos salaires, participent de cette désaffection pour nos métiers. Aujourd'hui la seule possibilité de gagner un peu plus c'est de travailler plus dans le cadre du « pacte » rejeté par une grande partie de la profession qui, rappelons-le, concerne les collègues les moins bien payé·es, les moins formé·es, ceux et celles font le plus d'heures devant élèves et ont le plus d'élèves par classe en comparaison avec les enseignants·es des pays de l'OCDE (26 élèves contre 21 en moyenne en Europe).

Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier 23 dossiers de contestation-d'avis des rendez-vous de carrière ainsi qu'un dossier de titularisation d'un BOE. Une fois de plus, nous ne pouvons débiter cette instance sans réaffirmer notre attachement aux CAP dont nous contestons toujours la limitation depuis l'application de la loi de transformation de la fonction publique. Les décisions qui seront prises à l'issue de cette CAPA influenceront le rythme de progression d'échelon et de grade des collègues et par conséquent leur salaire et pouvoir d'achat.

Une fois de plus, nous dénonçons la contradiction intrinsèque du système actuel d'évaluation de la « valeur professionnelle ». Cette évaluation est utilisée non pas pour améliorer les pratiques professionnelles ni le service rendu aux usagers, mais pour discriminer les avancements et les promotions octroyés par l'État-employeur aux fonctionnaires au cours du déroulement de leur carrière, d'une façon très souvent ressentie comme arbitraire.

L'évaluation doit être déconnectée des promotions et de l'évolution de la carrière.

La carrière, c'est le salaire. Dans un contexte de forte inflation, de perte de plus 10% de pouvoir d'achat sur un quinquennat, des promesses de « revalorisation » et de « choc d'attractivité » non tenues ; les collègues que nous représentons ici ne peuvent qu'être très attentifs·ves à ce qui détermine leur avancement.

Cette CAPA doit donc apporter aux personnels qui l'ont saisie une réponse à leurs interrogations, comme elle doit apprécier leur engagement professionnel sur l'ensemble de la carrière.

23 dossiers sont étudiés en CAPA cette année.

Nous remarquons toujours certains dossiers avec une majorité d'items « excellent » qui n'ont pas obtenu un recours positif ; d'autres avec une baisse significative de certains items et/ou de l'avis final ce qui interroge fortement les collègues surtout lorsque les appréciations littérales des évaluateurs ne l'expliquent pas ou pas assez.

Nous avons des interrogations au sujet des collègues qui vous ont sollicités à propos de leur avis final de RDV de carrière :

Combien de collègues ont fait un recours gracieux, combien ont eu un avis modifié ?

Combien pour chacun des 3 rendez-vous de carrière ?

Combien par corps ?

Combien de TZR ? Ces derniers ont des conditions d'exercice et d'affectation particulières, leur évaluation doit en tenir compte aussi.

Quel ratio hommes/femmes : l'année dernière, Madame la Rectrice avait affirmé comme essentiel que les femmes aient la même progression de carrière et le même épanouissement professionnel que les hommes, elle affirmait le nécessaire recul de l'auto-censure des personnels femme qui ne déposent pas de dossier de recours ; quelle évolution depuis ces propos ?

En vous remerciant.